

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

N° 2026-06-29_45

ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARTITAIRE (CCP) « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM)

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☒	
	Château-Landon	Benjamin ITIÉ	☒	☐	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
		Colline TORAILLE SMITH	☒	☐	
		Giovanni BARONE	☐	☒	
		Sylvie STITI	☐	☒	
	Chenou	Frédéric BAUDOUIN	☐	☒	
		Gérard MOUSSET	☐	☒	
	Égreville	DE LOS SANTOS Nathalie	☐	☐	Georges BADER
		Pascal POMMIER	☒	☐	
		Marie LEPAGE	☒	☐	
		Georges BADER	☒	☐	
	Gironville	Catherine CARTIER	☐	☒	
		François COUSIN	☒	☐	
	Ichy	Olivier JEANNOTIN	☐	☐	
		Hervé JACQUESSON	☐	☒	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Cynthia CHEREAU	☒	☐	
		Claude BICHEREL	☒	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Martine DUFONT	☒	☐	
		Jean-Jacques HYEST	☒	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Sylviane DONELLI	☐	☐	
		Netty VINTANEL ROUSIER	☒	☐	
	Mondreville	Jacques SIMAO	☐	☐	
		Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	
	Obsonville	Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	
		Hervé COURTOIS	☒	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐	
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐	
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐	
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐	
	Martin TRICARD	☐	☒	☐	Jean-Michel CAPELLE
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐	
	Didier RICHARD	☒	☐	☐	
Vaux-sur-Lunain	Charlie PREVOST	☒	☐	☐	
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2224-37-1, L. 5211-1 et L. 5711-1,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 198,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2022/DRCL/BLI/n° 5 du 3 février 2022 portant modifications des statuts du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM),
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne,
- CONSIDÉRANT** qu'une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence en matière de distribution d'électricité et de gaz et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat,
- CONSIDÉRANT** que cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données,
- CONSIDÉRANT** que la commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- CONSIDÉRANT** que chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant,
- CONSIDÉRANT** qu'elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres,

- CONSIDÉRANT** qu'un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale, est associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale réunie sous l'égide du préfet,
- CONSIDÉRANT** qu'après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique,
- CONSIDÉRANT** que depuis 2015, les missions de la Commission consultative partitaire (CCP) « Transition énergétique » du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) se sont concrètement traduites par des réunions, a minima annuelles, ayant pour sujets le suivi des stratégies énergétiques territoriales (en particulier les PCAET) et de la contractualisation écologique en Seine-et-Marne, la veille réglementaire et les actualités des partenaires institutionnels, la présentation d'opérations thématiques (rénovation du patrimoine public, opérations photovoltaïques en autoconsommation collective, projets de méthanisation, travaux d'adaptation au changement climatique...) ainsi que le partage de connaissances sur les projets en cours ou émergents sur les territoires seine-et-marnais,
- CONSIDÉRANT** que le règlement intérieur de la CCP « Transition énergétique » du SDESM prévoit que les 23 EPCI de Seine-et-Marne disposent chacun d'un siège, avec la possibilité pour chaque EPCI de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant issus de son conseil communautaire,
- CONSIDÉRANT** que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte,
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Gérard GENEVIÈVE a fait acte de candidature en qualité de représentant titulaire,
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Georges BADER a fait acte de candidature en qualité de représentant suppléant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Gérard GENEVIÈVE en qualité de représentant titulaire de la Commission consultative partitaire (CCP) « Transition énergétique » du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Georges BADER en qualité de représentant suppléant de la Commission consultative partitaire (CCP) « Transition énergétique » du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Article 4 :

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Jacques HYEST